

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 658

**Artikel:** Le payement des allocations familiales à la mère de famille

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265131>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 138, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p><b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE 1 an Fr. 6.- 6 mois 3.50 ETRANGER . . . 8.- Le numéro . . . 0.25</p> <p>Les abonnements partent de n'importe quelle date</p> <p><b>ANNONCES</b> 11 cent. le mm. Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
--	--	---

*L'usage que font les hommes chez nous de leurs droits politiques les enorgueillit-il ? et justifie-t-il leur mépris du rôle que pourra jouer la femme dans la démocratie de l'avenir ?*

Marc PETER.  
Ancien président du Grand Conseil de Genève, ancien ministre de Suisse à Washington.

## Service civil féminin suisse

Ce n'est pas de gaieté de cœur que le comité central du Service civil féminin suisse a dû prendre la décision, lui aussi, comme tant d'autres organisations, de faire appel à la générosité des lecteurs de ce journal.

Le Service civil féminin — contrairement au S. C. F. militaire — ignore les obligations et les droits d'ordre militaire. Ses nombreuses collaboratrices de tout âge, qui ne reçoivent aucune solde, sont des jeunes filles, des ménagères, des mères de famille, grand'mères, ou femmes exerçant une profession, qui appartiennent à toutes les classes de notre population. Elles incarnent le vieil esprit traditionnel de la Suisse, qui éprouve plaisir et joie à pouvoir venir en aide à d'autres et à travailler pour le bien commun.

L'âme du Service civil féminin suisse est son Comité central, avec son secrétariat central, qui veillent à ce que les actions organisées dans tout le pays soient réalisées d'après certaines lignes directrices uniformes. Il ne s'agit toutefois pas de prescriptions rigides, car c'est précisément la diversité des champs d'activité et des collaboratrices dans les communes urbaines, rurales ou montagnardes qui imprime au Service civil féminin son caractère de vitalité et qui laisse la plus grande marge à l'initiative personnelle. Le secrétariat central pourvoit à ce que toutes les collaboratrices du Service civil féminin bénéficient des suggestions et expériences nées de cette activité. Ce précieux échange n'est toutefois possible que si le Secrétariat central dispose du personnel et des moyens financiers indispensables pour pouvoir aborder en tout temps les tâches dont une réalisation rapide est importante pour notre pays.

Jusqu'ici, le Service civil féminin suisse a pu faire face à ses dépenses grâce à un don généreux et au rendement de la collecte de laine organisée en 1940. Mais ces fonds sont épuisés et nous ne

peutons plus songer à de nouvelles campagnes de ramassage de déchets, car entre-temps, dans la plupart des cantons, ce domaine a été l'objet de l'activité des autorités locales. Les autorités fédérales accordent bien au Service civil féminin leur appui moral, mais aucun appui financier, et c'est la raison pour laquelle il se voit contraint de recourir à la générosité privée pour obtenir les moyens financiers qui lui sont indispensables pour poursuivre et étendre son activité.

Les membres soussignés du Comité central vous remercieront vivement de l'intérêt et de l'aide que vous voudrez bien accorder au Service civil féminin suisse.

- SERVICE CIVIL FÉMININ SUISSE
- Comité central:
- G. HAEMMERLI-SCHINDLER, Zurich, présidente.
  - L. BECK-MEYENBERGER, Suisse.
  - G. BIANCHI-GROPPI, Lugano.
  - A. DEBRIT-VOGEL, Berne.
  - L. DUBOIS-MEURON, Neuchâtel.
  - A. H. MERCIER, Glaris.
  - H. MOLL-OBRECHT, Granges (Sol.).
  - Clara NEF, Hérisau.
  - E. TAPPOLET, Wilchingen.
  - G. WAGNIÈRE, Genéthod-Bellevue, Genève.
  - Dr. h. c. E. ZÜBLIN-SPILLER, Kileberg-Zurich.

L'activité du Service Civil-Féminin suisse, fondé en 1939 et qui comprend actuellement des milliers de femmes — a porté essentiellement jusqu'à présent sur : l'assistance aux soldats et ses différents services; l'aide aux paysannes, y compris son service de raccommodage; les groupes d'aides mobiles; l'aide aux internés civils; des collectes pour la Croix-Rouge internationale et pour la Croix-Rouge suisse; des installations de séchage de fruits et de légumes; des démonstrations d'alimentation rationnelle; des possibilités d'aide en cas de catastrophes ou de dommages de guerre, etc., etc.

## ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

### RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS  
MOLARD, 11 GENÈVE

Je soutiens la collaboration pleine et complète des hommes et des femmes dans la famille, au foyer, dans l'industrie et au service du gouvernement. Toute occasion doit être fournie aux femmes de mettre au service de la communauté le meilleur de leurs possibilités.

...De même que l'imposante majorité conservatrice actuellement à la Chambre nous a jetés sans préparation dans la guerre, elle risque pour sauver ses privilèges de nous jeter sans préparation dans la paix. En ma qualité d'ancien membre de l'Association pour la Société des Nations, j'ai salué la Charte de l'Atlantique et les déclarations de Moscou et de Téhéran, et je soutiens la coopération militaire, politique et économique entre les Nations Unies.

## Le paiement des allocations familiales à la mère de famille

Là où les Sociétés féminines se sont intéressées à l'institution d'un système d'allocations familiales, elles ont presque toujours réclamé que le montant de ces allocations soit

## LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.  
Médecin-chef: Dr. H. Müller.  
Cures de repos

versé à la mère de famille, de très nombreux exemples ayant prouvé que, pratiquement, il arrive trop souvent au père de détourner ces sommes de leur destination en les considérant comme un petit supplément fort bien venu à son gain! Mais que ces Sociétés aient demandé cette disposition ne signifie pas qu'elles aient eu toujours et partout gain de cause: pour ne parler que de ce qui se passe tout près de nous, la loi vaudoise, par exemple, a refusé d'admettre cette mesure, le législateur craignant de paraître de la sorte « jeter un discrédit tout à fait injustifié sur les pères de famille! »

A Genève, où une loi assujettissant au paiement d'allocations familiales tous les employeurs — à l'exception de l'administration fédérale et des institutions internationales — vient d'être votée par le Grand Conseil, la question du paiement de l'allocation à la mère avait été soulevée en séance de Commission par MM. Albert Picot, conseiller d'Etat, et F. Vautier, député, (radical), mais avait été repoussée. L'Union des Femmes et l'Association pour le Suffrage revinrent à la charge, et obtinrent alors gains de cause... en une certaine mesure. Nous disons « en une certaine mesure », car la loi stipule que, d'une façon générale, l'allocation est versée « à l'ayant

## La candidature de Mrs. Corbett Ashby au Parlement

Des nouvelles de Londres nous ont appris que notre Présidente internationale a, cette fois encore, posé sa candidature au Parlement, et cela dans des circonstances politiques nouvelles et intéressantes. « A Bury St. Edmund, a écrit *The New Statesman and Nation* (No du 12 février 1944), Mrs. Corbett Ashby, l'un des meilleurs orateurs que possède le parti libéral, a donné une preuve remarquable d'indépendance en démissionnant du Comité Exécutif de son parti, afin de poser sa candidature au siège vacant dans cette circonscription, et rompant ainsi carrément la trêve des partis... Celle-ci d'ailleurs n'est plus maintenant qu'une fiction, et ne résistera certainement pas aux manifestations des électeurs de ces deux circonscriptions (Bury St. Edmund et West Derbyshire (Red.)), suivant de près celles de Brighton, qui ont donné une preuve si claire d'indépendance ».

Les journaux ont effectivement signalé même chez nous le mouvement qui se fait jour en Grande-Bretagne dans bien des milieux contre l'indifférence de certains chefs politiques, étroitement prisonniers d'un appareil électoral qu'éprouvent le besoin de secouer ceux « qui ont fait face personnellement aux réalités de la guerre »; et nous ne sommes pas étonnée que Mrs. Corbett Ashby s'y soit associée, ses dernières lettres étant assez significatives à cet égard. Malheureusement, il paraît que le résultat de cet effort a été négatif, ce que nous déplorons naturellement — mais en réalisant d'autre part que l'intérêt de cette campagne électorale a été aussi grand du point de vue politique que du point de vue féministe pur. Car ce geste nous a apporté une preuve de plus du rôle que tiennent certaines femmes dans la vie politique de

leur pays! — et aussi un avant goût de la situation incroyable d'infériorité et d'incapacité qui sera la nôtre après la guerre, en face de ce qu'auront accompli tant de nos amies!

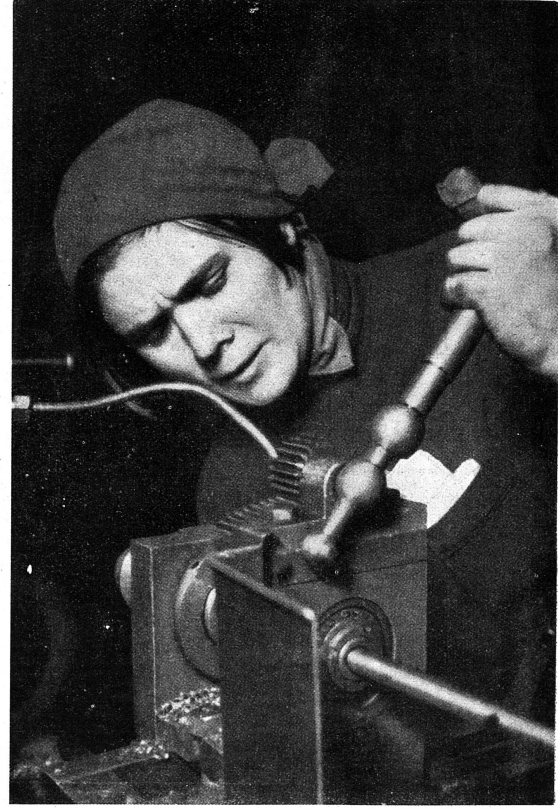
E. Gd.

*Ce qui précède venait d'être écrit lorsque nous est parvenu le numéro de février de l'International Women's News (Londres), avec le texte de la déclaration électorale de Mrs. Ashby, dont l'intérêt, même rétrospectif, n'échappera pas à nos lecteurs.*

«...Je pose ma candidature comme candidate libérale indépendante, en assurant de mon concours fervent le Premier Ministre et son effort pour gagner la guerre. Je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir une victoire prompt et complète.

Si le pays a accepté après Dunkerque une trêve électorale, les dernières élections partielles ont montré que, ainsi que je le crois, seules des élections libres sont la base de la démocratie, et que les électeurs ne doivent pas être liés à voter pour les candidats de l'un des partis, lorsque les problèmes de l'après-guerre sont en discussion.

Je soutiens le programme qui réclame « du pain, du travail, et un foyer », et je constate que le programme libéral va plus loin et chemine plus rapidement que celui du gouvernement. Nous devons nous hâter autant maintenant de préparer la paix et la démobilisation que nous avons su faire preuve de rapidité pour préparer le front aérien et le second front. Je réclame la sécurité pour nos hommes et nos femmes enrôlés dans l'armée, comme je la réclame pour ceux et celles qui travaillent dans les usines, au moyen d'un plan Beveridge, amélioré en ce qui concerne les femmes et les travailleurs indépendants. Je réclame un programme compréhensif des nécessités de la vie à la campagne comme en ville, et l'adoption immédiate des efforts pour la construction d'immeubles d'habitation, ceci fournissant en même temps du travail.



Cliche „Die Frau in Leben und Arbeit“  
Ouvrière russe à l'usine (Voir article page suivante).

## IN MEMORIAM

### La mort d'une femme médecin

A l'hôpital de la Providence, à Vevey, est décédée le 2 mars, à l'âge de 59 ans, M<sup>lle</sup> le Dr. Renée Warnery, médecin à Chardonne, emportée par une courte maladie.

C'était une fille de Henri Warnery, professeur de littérature française à l'Université de Lausanne, auteur du *Chemin de l'Espérance*, du *Peuple Vaudois*, prématurément décédé en 1902, peu de mois avant les représentations de ce drame historique; les vieux Lausannois se rappellent peut-être que Renée Warnery menait la ronde des enfants, au premier tableau: *Dans le bois qui chante, chante au gai printemps*. Elle a fait ses études à Lausanne d'abord où, en 1910, elle était la secrétaire et l'âme de l'Association chrétienne des étudiants suisses, avec M. Ph. de Vargas comme président; elle a été l'assistante du Dr. A. Combe; elle passa à Bâle et à Paris, où elle a travaillé avec le professeur Marsan. Elle était spécialiste des maladies d'enfants.

Établie d'abord à Neuchâtel où, sans retard, avec la foi et la haute conscience qui la caractérisaient, elle s'occupait, à côté de ses occupations professionnelles, son œuvre d'éducation populaire par la plume et par la parole. Elle aurait voulu partir pour les Indes comme médecin missionnaire, mais son état de santé ne le lui permit

pas. Elle a assumé pendant quelques années la direction de l'école d'infirmières du Bon-Secours, à Genève, à laquelle elle s'est consacrée avec enthousiasme, y apportant tout son grand cœur, le meilleur d'elle-même, son désir aussi de perfection; elle avait un très haut idéal de la préparation professionnelle de la garde-malade.

En 1937, M<sup>lle</sup> le Dr. Warnery s'installa à Chardonne, où elle avait été heureuse de reprendre contact avec la terre vaudoise; la population avait su apprécier sa grande valeur morale. Elle se dépensa sans compter pour l'instruction des Samaritaines. Son culte mortuaire, à la Maison des Vignerons, a réuni le curé de Vevey et le pasteur de Chardonne, en témoignage de la compréhension et de la tolérance qu'elle avait enseignées, par l'action durant sa trop courte existence.

C'était une femme d'une grande intelligence, très cultivée, qu'animait un amour profond et agissant pour son prochain. Elle s'est occupée avec passion de la jeunesse, attirant son attention sur les périls qui la menacent, écrivant pour elle des livres de vulgarisation scientifique qui sont un modèle du genre, tel que *Amour et maternité*, paru en 1923; on lui doit encore *Via crucis*, une brochure parue en 1918, une traduction d'*Islam* de R. S. M. Zwemer, (1922), de nombreuses conférences, des méditations religieuses. C'était une âme profondément religieuse, assoiffée d'idéal, d'une grande bonté; son départ est déploré dans de nombreux cercles d'amis.

S. B.

droit», et nous savons ce que cela signifie! Toutefois le même article prévoit que cela sera la mère ou la personne ayant la charge effective des enfants qui touchera l'allocation si: 1. l'avant droit est déchu de la puissance paternelle; 2. s'il est en instance de divorce ou de séparation de corps, ou s'il est divorcé et que les enfants ne lui aient pas été attribués; 3. lorsque d'après les informations recueillies, il risque de priver les enfants du bénéfice des allocations.

Faut-il dire que les cas ainsi cités nous semblent aux yeux de toute personne non prévenue découler si clairement du plus élémentaire bon sens que le progrès réalisé nous paraît minime? Ne nous a-t-on pas assuré, de par l'expérience de ceux qui ont à s'occuper de près de cette question que, dans la pratique, l'on est inévitablement conduit à payer l'allocation à la mère? et n'aurait-il pas été plus simple, plutôt que de raisonner sur des réserves, d'introduire carrément cette disposition dans la loi?

E. Gb.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

## HOTEL COMTE

### VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin

## Le travail de la femme russe avant et pendant la guerre

### Un accomplissement surprenant

Que savons-nous de la femme russe?

De la femme russe d'avant la guerre, nous ne savions exactement rien, sinon théoriquement qu'elle avait acquis sous le régime soviétique l'égalité des droits et les bénéfices du suffrage universel. On ne retenait qu'une chose qui scandalisait passablement le monde occidental: les lois soviétiques concernant le mariage et la famille étaient modifiées en ce sens qu'elles contraignaient la femme à gagner sa vie et sauvegardaient ainsi son indépendance. L'obligation traditionnelle qu'avait le mari d'entretenir sa femme a en effet été remplacée par la responsabilité égale des deux époux en ce qui concerne l'entretien de la famille. La loi soviétique ne distingue pas les termes de « mari » et de « femme », mais ne parle que des « époux »; elle prévoit que ce celui des époux qui ne peut pas gagner sa vie a droit d'être entretenu par l'autre dans la mesure où cela est possible à celui-ci.

Quant aux résultats pratiques du nouvel état de choses, à la situation créée par l'exercice des nouveaux droits, nous ne savions rien, sinon par les données de la propagande pro et antibolchéviste, aussi effrénée et en général aussi tendancieuse de part et d'autre. Depuis l'entrée en guerre de la Russie, les questions intérieures et sociales ont passé automatiquement à l'arrière-plan de l'information pour faire place aux problèmes innombrables et brûlants de l'actualité politique et militaire. La Russie, comme tous les helligérants, a organisé toutes ses forces vives en vue de la défense nationale. C'est à ce titre que nous revenons aujourd'hui des renseignements plus précis sur la femme russe. Le rôle qu'elle joue à présent et la participation énorme qu'elle a à la vie fiévreuse de la Russie combattante nous permettent de nous rendre quelque peu compte de l'existence qu'elle mène et de la situation qui lui est faite.

\* \* \*

Après la Révolution de novembre, le chômage atteignit des proportions gigantesques, l'industrie ayant été paralysée et le système de crédit aboli. Le manque d'approvisionnements dans les villes provoqua la fuite des familles à la campagne. Il en résulta une pénurie de main-d'œuvre lors de la guerre civile, quand la majorité des ouvriers furent mobilisés. Les femmes furent appelées à remplacer les hommes. Les divergences de vues qui se sont manifestées dans la question de l'emploi des femmes au cours des diverses périodes du régime communiste prouvent, hé-

<sup>1</sup> Voir notamment *La Revue syndicale suisse*, août 1942, d'après la revue américaine *Social Research*.

las! que les possibilités de travail offertes aux femmes n'ont pas été uniquement déterminées par la conception de l'égalité de la femme ou par la nécessité dans laquelle elle se trouve de gagner sa vie.

L'emploi des femmes dans la période de 1917 à 1929 subit des fluctuations importantes. En 1924, par exemple, le problème du chômage féminin est discuté à la Convention syndicale. Douze ans après l'adoption du nouveau statut de la femme, soit en 1929, la moitié des femmes étaient sans travail. On le voit, un changement aussi radical n'a pas été facile. Il a soulevé de nombreux problèmes tels que celui des salaires qui demanderait à lui seul un long exposé. A la proclamation de l'égalité absolue, à la participation de la femme à la vie publique, que ce soit aux champs, à la fabrique, dans un laboratoire ou une administration, s'opposait longtemps un certain « conservatisme » de la plupart des directeurs d'entreprises. A cela s'opposaient par contre certains membres du gouvernement qui considéraient le travail des femmes, non seulement comme un moyen de libération pour la femme, mais également comme un facteur susceptible de renforcer la défense nationale en préparant les femmes à remplacer les hommes sur le front du travail. C'est ce qui s'est produit les années suivantes et a changé la situation.

### Les plans quinquennaux

Le premier plan quinquennal dont l'exécution commença en octobre 1928 fut achevé en quatre ans et neuf mois. Les chômeurs étaient déjà éliminés en 1930. En décembre 1930 et janvier 1931, le Commissariat du travail publia des listes où étaient énumérées

## POUR LES ÉLECTIONS BALOISES

**Avez-vous jamais réfléchi aux questions dont le Grand Conseil ? devra s'occuper**

Par exemple :

Une assurance-vieillesse et survivants officielle. La création d'une caisse de compensation pour allocations familiales.

L'organisation des autorités de tutelle et de la protection officielle de la jeunesse.

**Ne croyez-vous pas**

...que des femmes, des mères auraient aussi leur opinion à faire valoir ?

**Nous pourrions et nous devrions contribuer à la solution de tous ces problèmes**

**Mais nous ne le pouvons pas, car nos mains sont liées C'est pourquoi nous réclamons que ces entraves tombent et que, comme des citoyennes en pleine possession de leurs droits, nous allions aussi au scrutin !**

Tel est le texte de l'amusante feuille volante illustrée que les suffragistes baloises ont distribuée en plus de 25.000 exemplaires samedi et dimanche dernier à l'entrée de tous les locaux de vote. Voilà une propagande ingénieuse et vivante, et à laquelle chacune a tenu à honneur de participer. Bravo ! et qui, là où les règlements de police autorisent ces distributions, prendra exemple sur Bâle ?



## Quelques livres récents

Les jeux historiques des *Compagnons de Nicolas de Flue* (Guillaume Tell, Nicolas de Flue, Pestalozzi). 1 vol. La Baconnière, Neuchâtel.

Il existe à la Chaux-de-Fonds un groupe de jeunes, dont l'activité est bien intéressante: ce sont les « Compagnons de Nicolas de Flue ». Ils se sont donné la mission de présenter des spectacles patriotiques, non point des tableaux historiques plus ou moins bien réussis, mais de véritables évocations de la vie d'un homme ou d'un événement, dont la valeur soit essentielle pour les Suisses. Il s'agit d'arriver à une philosophie de notre histoire et à une réalisation dramatique stylisée qui réclament de tous les collaborateurs une foi d'apôtres.

Ces jeunes ont le bonheur d'avoir parmi eux deux inspiratrices, deux « éducatrices-poètes » comme les appelle M. Louis Meylan dans sa préface: Verena Pfenniger et Magali Hello. Elles écrivent pour eux des jeux dramatiques et elles viennent d'en publier trois: *Guillaume Tell*, *Nicolas de Flue*, *Pestalozzi*. Abondamment illustré, cet ouvrage nous présente les acteurs dans les

sobres costumes qu'ils ont composés eux-mêmes, l'expression du visage rendant le caractère du personnage incarné; nous trouvons, là aussi, l'indication des morceaux de musique qui accompagnent certains tableaux. Nous pouvons ainsi nous faire une idée de l'atmosphère qui avait été créée lors de la représentation. Tout au long du texte, nous admirons l'art et l'adresse des auteurs qui ont réussi à ramener le passé sur le plan de l'actualité et à donner à cette jeunesse la sève même de notre vieux tronc helvétique. Voilà un bel instrument d'éducation nationale et de défense spirituelle.

Puisse un tel exemple être suivi ailleurs et donner naissance à de nombreuses petites cellules où l'on s'attache à préserver l'héritage précieux des ancêtres et à le faire connaître.

A. W.-G.

C. S. LEWIS: *Tactique du Diable*. Trad. par Brigitte Barbey. Delachaux et Niestlé, éd. 1 vol. Prix: Fr. 3.50.

Peut-être vous représentez-vous que, dans sa *Tactique du Diable*, C. S. Lewis nous dépeint des athées, des indifférents, des dévoyés au milieu desquels Satan serait à l'œuvre? Détrompez-vous, il s'agit ici des milieux « bien pensants », des chrétiens, et des pièges subtils auxquels ils sont exposés.

Le sujet et la forme épistolaire de l'ouvrage nous rappellent parfois Pascal et les Provinciales; à côté de ce modèle redoutable, les analyses de C. S. Lewis nous paraissent un peu sèches et abstraites. Mais il faut bien vite chasser cette « tentation » de critique littéraire et ne retenir que la valeur de cette pénétrante étude psychologique et sa rare originalité.

A. W.-G.

Aldo DAMI: *Provinces de France*. (Editions du Mont-Blanc S. A. Genève et Annemasse).

Un livre assez curieux, et qui contient des données géographiques intéressantes, à côté de conclusions idéologiques tout à fait discutables.

M. Aldo DAMI critique le système de division de la France en départements, la centralisation à outrance qui faisait de Paris le point vers lequel convergeaient tous les chemins de fer du pays, où les affaires se décidaient, où les livres paraissaient, où l'on donnait les « premières » théâtrales, enlevant souvent toute vie et tout intérêt aux villes de province. Mais il critique aussi tout le système parlementaire (était-ce bien opportun et surtout est-ce justifié?) et regrette qu'il n'y ait pas eu en France de référendum populaire ou de plébiscite. Il adresse de vifs reproches aux Partis, dont il incrimine même les noms, prétendant qu'il y avait chez les hommes politiques une grande vénalité (ce qui n'est pas prouvé), accuse les députés de n'avoir pas eu de contact, une fois élus, avec leurs circonscriptions (ceci est tout à fait faux; les députés allaient visiter leurs départements au moins une fois par semaine), et fait le procès, lui aussi, de cette III<sup>ème</sup> République que d'aucuns trouvent bien belle, sous la dictature.

Par contre, ce qui est original et présente des suggestions bien étudiées dont certaines pourraient être retenues, c'est son projet de décentralisation administrative, prévoyant une compétence plus grande donnée aux organes départementaux, et la réforme des chemins de fer; des divisions territoriales plus étendues, avec un appel des conditions historiques, les généralités, les provinces d'autrefois, etc.

L'auteur prend pour critère l'aspect du terrain, mais surtout la répartition des hommes groupés dans une communauté d'intérêt. Les réalités qui le guident sont le sol, le relief, le climat, les productions, mais surtout les fleuves, préconisant la création de 22 provinces, numérotées, situées dans les bassins fluviaux. Ce qui est surprenant, c'est qu'il suggère de démembrer la Savoie pour en donner une partie à Genève!! ... Mais sans doute M. Aldo DAMI parle-t-il en son nom seul!

F. FOURNIER-MARIGNY: *Les amours de Genève*. Les Editions du Mont-Blanc. Genève, 1 vol.

A notre époque où, en Suisse romande, on ouvre des concours de romans pour stimuler l'imagination de nos auteurs dont le roman n'est pas le fort, voici un livre qui propose à nos méditations pas moins de neuf types de romans romands, plus exaltants les uns que les autres. Et tout cela se passe chez nous, au XIX<sup>ème</sup> siècle, entre le Jura et le Salève, au bord du lac de... Genève. Il ne s'agit pas d'une fiction, c'est la réalité même, mais une réalité telle que nul romancier n'aurait osé l'inventer. Est-il, en effet, roman plus absurde et plus romanesque que celui de Corinne à son déclin avec le jeune Rocca?

Voici les noms de quelques-uns des héros: Byron, Chateaubriand, M<sup>me</sup> de Staël, Lamartine, Balzac, Liszt, Eugène Sue, Théophile Gautier et Carlotta Grisi, etc., et les sous-titres délicieusement romantiques: « Le houzard et la trop célèbre ou l'amour de deux Genevois »; « Alphonse le réaliste, ou Elvire et Mary-Anne »; « René et Juliette ou les derniers feux »; « Le pianiste et la mondaine ou le triomphe de la passion »;